

## Christian Coigné

Vice-Président  
chargé de l'ingénierie urbaine,  
du foncier et du logement

Monsieur Raymond Payen  
Maire de Saint-Lattier  
Mairie  
5 Place du Souvenir Français  
38840 Saint-Lattier

Grenoble, le 08 JUIN 2017

Réf : 2017 - DDEV - 102  
Dossier suivi par Christel Barach  
DDEV/CST - Tél 04 76 00 30 21  
Dossier suivi par Yann Moreau  
TSG/AME - Tél 04 76 36 38 74

Monsieur le Maire,

Vous m'avez consulté sur le projet de plan local d'urbanisme de Saint-Lattier, arrêté par votre conseil municipal le 13 février 2017, au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme.

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de PLU en ce qui concerne les compétences propres du Département.

Toutefois, compte tenu de l'urbanisation en cours le long de la RD 1092 dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation n°2, le Département demande que la limite d'agglomération soit déplacée au droit du giratoire de la Baudière.

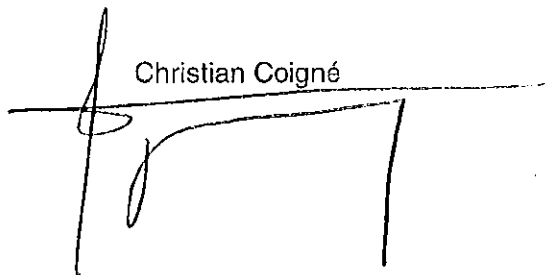
**Le Département émet un avis favorable sur votre projet de plan local d'urbanisme, et vous invite à prendre en compte l'observation formulée ci-avant.**

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre plan local d'urbanisme approuvé dans un format pdf.

De plus, je vous rappelle que dans la convention tripartite commune / Département / Etat signée le 3 juin 2014, portant sur la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés, votre commune s'est engagée à faire réaliser et à transmettre au Département les fichiers de données constitués lors de la mise à jour des documents d'urbanisme.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Et les plus amicales,*

  
Christian Coigné